

CHAMPIONNATS TROPHÉE OPEN / PROMOTION OPEN DE MOTO-CROSS REGLES GENERALES 2024 HAUTS DE FRANCE

ARTICLE 1 :

La Ligue Motocycliste des Hauts de France met en compétition les Championnats, Trophée Open et Promotion Open de MOTO-CROSS.

Ils sont réservés aux licenciés F.F.M et adhérents à un Club des Hauts de France.

Pour participer à un Championnat, Trophée Open ou Promotion Open, une demande d'inscription, à l'année ou à l'épreuve est obligatoire sur le site : engage sport, après avoir fait une demande de numéro.

La Commission de Moto-cross et d'Endurance TT sont les seules habilitées à déterminer la qualification des pilotes dans chacune des catégories. Les circuits doivent être certifiés par un expert désigné par la Fédération et homologués par la Préfecture du département concerné. Toute manifestation doit être autorisée par les pouvoirs publics et avoir reçu le récépissé de déclaration.

ARTICLE 2 : EPREUVES

Sont obligatoirement faites sur le territoire de la Ligue sauf accord particulier. Après parution du calendrier, aucun changement ne pourra être apporté. y compris un changement de date sauf cas exceptionnel. Les épreuves hors championnat ou non- inscrites au calendrier ne seront pas autorisées à organiser. (Sauf si date disponible, mais ne seront pas prioritaires)

Les clubs désirant organiser une épreuve Belge (FPCNA) devront obligatoirement avoir organisé une épreuve de Ligue comptant pour le Championnat Hauts de France et avoir l'accord de la Ligue.

Le chronométrage de la Ligue est obligatoire pour la validation de tous les Championnats de Ligue HDF et Comités Départementaux, Trophée Open, Promotions Open, Educatif.

Les épreuves sans Championnats, Trophée Open, Promotions Open ou Educatifs ne sont pas prioritaires sur le calendrier 2024,

COMPOSITION DES CATEGORIES :

- Kids 50 (avec classement cumulé)
- Espoirs 65
- 85 Educatifs
- Championnat 85 Minimes et Cadets (avec classement séparé en fin d'année)
- Championnat 125cc, Juniors 125cc,
- Championnat Prestige OPEN 250 et 450 (classement cumulé par catégorie)
- Championnat Open B (pour les pilotes non qualifiés en Prestige)
- Trophée Open (avec classement cumulé)
- Promotion Open (avec classement cumulé sur les résultats de la finale OR)
- Vétérans et Féminines (avec classement séparé cumulé)

Chaque épreuve comprendra 2 ou 3 manches séparées par un repos de 30' minimum. (1 h 30 pour les 50 cc)
Nombre de coureurs qualifiés : suivant le règlement particulier du championnat et suivant l'homologation du circuit.

Contrôle : essais et courses à l'aide de Transpondeurs.



Important :

Les pilotes sont seuls responsables de la fixation du transpondeur sur leur machine. Ils doivent pour ce faire utiliser le support fourni avec le transpondeur et fixer le transpondeur dans le respect des consignes données par les chronométrateurs lors de la distribution de ces derniers.

En cas de perte OU NON RESTITUTION celui-ci sera facturé 60 Euros

Les pilotes doivent restituer les transpondeurs au plus tard à 19h00 le jour de l'épreuve.

ARTICLE 3 : ESSAIS

- Essais libres suivis immédiatement des essais chronos
- La durée des essais libres et chronos sera de :
30 minutes pour les championnats OPEN et 125
25 minutes pour les autres catégories

Pour les kids 50 une séance d'essais libres de 10 mn et une séance d'essais chronométrés de 10 mn

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT

- 1^{ère} FORMULE ENGAGEMENT A L'ANNEE : Pour toutes les épreuves comptants pour un Championnat de Ligue, sur la totalité des épreuves.

MONTANT 41 € : dont 30€ Club + 4€ de location transpondeur X nombre d'épreuves PAR LE BIAIS DU SITE ENGAGE-SPORT + 7 € paiement gestion des officiels

La Ligue transmettra les droits correspondants à chaque organisateur 30 euros X nombre d'engagés

Kids 50cc 24 € : dont 20€ Club + 4€ de location de transpondeur X nombres d'épreuves

Espoirs Educatifs 65/85cc 25 € : dont 21€ + 4€ de location transpondeur X nombres d'épreuves par le biais du site Engage-Sport

- 2^{ème} FORMULE ENGAGEMENT A L'EPREUVE :

inscription à faire 5 jours avant l'épreuve sur le site ENGAGE SPORT. Fermeture des engagements le **mercredi midi** pour les épreuves se déroulant un dimanche

- Engagements à l'épreuve **51€** : dont 37€ club + 4€ de location transpondeur et 10€ paiement gestion des officiels
- Kids 50cc à l'épreuve **29€** : dont 25€ club + 4€ de location de transpondeur
- Espoirs 65/85cc **29€** : dont 25€ club + 4€ de location transpondeur

Possibilité de s'inscrire jusqu'au jeudi midi **au tarif majoré de 10 euros** passé ce délai plus aucun engagement ne sera autorisé

~~**Les organisateurs sont tenus de prendre tous les engagements émanant de coureurs de la Ligue des Hauts de France, envoyés dans les délais réglementaires, si place encore disponible.**~~

PASS-PILOTES : le club devra prévoir au minimum 1 entrée pilote + 2 accompagnateurs

Toute absence non justifiée le lundi après la manifestation ne sera pas remboursée. Ceci est valable pour toutes les catégories.

AUCUN ENGAGEMENT NE SERA PRIS LA VEILLE ET LE MATIN DE L'EPREUVE

IMPORTANT

**Chaque Participant doit avoir 1 Tapis Environnemental et 1 Extincteur
Il est Responsable de ses déchets, doit les conditionner et les ramener chez lui.**



© www.ClipProject.info

ARTICLE 5 : CLASSEMENT : Dans chaque épreuve, chaque manche est considérée comme une épreuve en soi, pour chaque catégorie retenue.

Les points attribués sont par manche et par classement dans chaque catégorie.

**Championnat Open B -Championnat 125cc – 85cc – Féminines/Vétérans – Trophée Open – Espoirs 85cc
Educatifs 65cc –Kids 50 cc**

- 1 ^{er}	25 PTS	- 6 ^{ème}	15 PTS	- 11 ^{ème}	10 PTS	- 16 ^{ème}	5 PTS
- 2 ^{ème}	22	- 7 ^{ème}	14	- 12 ^{ème}	9	- 17 ^{ème}	4
- 3 ^{ème}	20	- 8 ^{ème}	13	- 13 ^{ème}	8	- 18 ^{ème}	3
- 4 ^{ème}	18	- 9 ^{ème}	12	- 14 ^{ème}	7	- 19 ^{ème}	2
- 5 ^{ème}	16	- 10 ^{ème}	11	- 15 ^{ème}	6	- 20 ^{ème}	1

Championnat Prestige et Classement Or Promotion :

PLACE	Points								
1	45	10	31	19	22	28	13	37	4
2	43	11	30	20	21	29	12	38	3
3	41	12	29	21	20	30	11	39	2
4	39	13	28	22	19	31	10	40	1
5	37	14	27	23	18	32	9		
6	35	15	26	24	17	33	8		
7	34	16	25	25	16	34	7		
8	33	17	24	26	15	35	6		
9	32	18	23	27	14	36	5		

Pour être classé, un pilote doit avoir fait un tour et être passé une fois sur la boucle de chronométrage (sauf conditions particulières météo et sur décision de la direction de course).

ARTICLE 6 : EXCLUSION

Seront exclus des catégories concernées pour l'année considérée :

Les coureurs ayant été reconnus avoir participé à une course motocycliste n'ayant pas reçu le visa F.F.M, le même jour qu'une épreuve de la Ligue.

Dans les cas d'exclusion, les droits d'engagements à l'année ne sont pas remboursables et restent acquis à la LIGUE.

ARTICLE 7 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Il devra être conforme aux RP type de la F.F.M. Il devra préciser la date limite d'acceptation des engagements (ART 4), jour et horaire des essais, séries, le montant des prix. Le règlement doit porter en en-tête :

- Le Nom du Club - La LMHDF - La F.F.M. -Les Officiels Licenciés de l'épreuve

ARTICLE 8 : NUMEROS DE COURSE

Chaque pilote demandera un numéro de course qu'il conservera toute la saison, la gestion sera faite par le biais du site Engage sport

Ce numéro lui sera délivré uniquement par le biais du site engage sport, les numéros seront attribués dans l'ordre de réception ; sur demande du pilote, les numéros du Championnat de France seront conservés. (Si disponible)

**En cas de mauvaises conditions météorologiques et sur décision de la direction de course,
Les pilotes auront l'obligation d'avoir le N° de course dans le dos : dossards ou maillots.
Celui-ci doit être identique à celui de la moto, de couleur noir ou blanc suivant contraste du support.**

Les machines doivent porter les 3 plaques conformes au règlement technique national. Couleurs suivant la catégorie avec des **NUMEROS LISIBLES**. Toute machine non-conforme sera refusée aux essais, séries et manches de classement.

COULEURS DES PLAQUES :

➤ 50 - 65 – 85 :

➤ 125cc 2 T et 250cc :

➤ AUTRES CYLINDREES :

FOND BLANC / N° NOIR ou FOND BLEU / N° BLANC

FOND NOIR / N° BLANC

FOND BLANC / N° NOIR

Fond Blanc
Numéro Noir

Fond Bleu
Numéro Blanc

Fond Noir
Numéro Blanc

ARTICLE 9 : ANNULATION AVANT LA DATE

Les organisateurs sont tenus aux remboursements des droits d'engagement en cas d'annulation de l'épreuve

ARRET D'UNE COURSE AVANT LA FIN

Si une course est arrêtée avant son terme pour des raisons d'arrosage insuffisant ou pour toutes autres raisons matérielles, le club recevra une amende de 1500 € retenue sur le reversement des engagements.

Le club en question ne percevra que la moitié du montant des engagements, l'autre moitié sera reversé aux pilotes présents.

Une vérification sera faite par la Ligue le mercredi avant l'épreuve pour les clubs ayant rencontré un problème l'année précédente, la Ligue se réserve le droit d'annuler la manifestation 4 jours avant la manifestation en cas d'important manquement (arrosage, préparation de piste ou autres).

ARTICLE 10 : ENTREE SUR LA GRILLE : Pré-Parc Obligatoire

MANCHES DE CLASSEMENT

Les essais chronométrés seront retenus pour l'entrée en grille de toutes les manches, suivant l'ordre chronologique des résultats y compris pour les pilotes hors Ligue.

Les tests de départ seront autorisés si la configuration du circuit le permet et sous la responsabilité du Directeur de course.

ARTICLE 11 :

Chaque pilote devra choisir une catégorie en début de saison et ne pourra participer qu'à celle-ci (sauf pour les cinq premiers du classement Or promotion qui, après la première épreuve, pourront participer au championnat ou trophée si places disponibles),

CHANGEMENT DE CATEGORIE EN COURS DE SAISON : Uniquement sur avis de la Commission de Moto-Cross avec perte des points acquis dans la catégorie quittée

ARTICLE 12 :

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés en fin d'année si un minimum de 5 pilotes est classé.

ARTICLE 13 :

Un Délégué, un Directeur de course et un Commissaire technique seront désignés par la Commission pour chaque épreuve de Championnat. Ils seront indemnisés suivant la tarification de l'année considérée.

LE DELEGUE DEVRA ADRESSER DES QUE POSSIBLE A LA Ligue HDF :

- Le Rapport de délégation
- Le Listing des Commissaires et Officiels, sur listing Spécifique **obligatoire**
- Rapport de clôture signé et les de PV Réunion de jury **obligatoire**

ARTICLE 14 : RECLAMATIONS

Toute réclamation devra être portée par écrit au Directeur de course accompagnée d'une caution de 75 €.

- Dans les 30 mn qui suivent l'arrivée pour les réclamations concernant le déroulement de la course.
- Dans les 30 mn qui suivent la proclamation officielle des résultats par affichage portant mention de l'heure.

ARTICLE 15 : Tout pilote engagé est responsable de ses accompagnateurs SUR LE CIRCUIT ET SES ABORDS IMMEDIATS : AVANT, PENDANT ET APRES LES COURSES, LES DEBORDEMENTS NE SERONT PAS TOLERES APRES 23H00 SUR LE PARC COUREURS LA VEILLE DES COURSES.

ARTICLE 16 : SELECTION REGIONALE

Tout pilote sélectionné pour représenter la Ligue dans une épreuve de prestige de niveau National sera tenu d'y répondre sauf accord de la Commission de Moto-Cross si elle juge l'excuse valable. Dans le cas contraire, le pilote ne pourra participer à aucune autre épreuve Motocycliste le jour, la veille ou le lendemain de l'épreuve concernée ;

Le pilote sélectionné marquera un minimum de points en fonction de sa moyenne des points marqués aux championnats à la date de l'épreuve. Si le nombre de points marqués dans sa catégorie lors de la coupe des régions est supérieur, il marquera ce nombre de points réels.

ARTICLE 17 :

L'organisateur doit prévoir obligatoirement l'arrosage du circuit en fonction des conditions climatiques, **une bonne préparation de sa piste.**

Il doit prévoir un secrétariat conséquent et permanent en fonction de la capacité de l'épreuve et du nombre de participants.

Il doit avoir à disposition un matériel approprié de reproduction pour diffusion des grilles de départ : résultats, décisions, informations etc.....

Le poste de chronométrage doit être conforme au cahier des charges.

Un emplacement, à proximité du poste de télévision (Chrono) doit être prévu afin que les pilotes puissent s'y approcher en toute sécurité pour prendre connaissance de leurs temps. Zone de panneautage obligatoire.

ARTICLE 18 : HOMOLOGATION DE CIRCUIT

L'homologation doit être demandée par le Club à la Préfecture de son département, et à l'expert sécurité de la FFM accompagnée d'un plan du circuit en 2 exemplaires et une Certification aux Règles Techniques FFM.

LE PLAN DOIT PRÉCISER :

- La longueur du circuit
- La largeur
- Les dénivellations
- Les postes de sécurité, Croix Rouge, Commissaires
- Les postes d'ambulances, leurs voies d'évacuation
- Les postes de secrétariat de course
- Parc coureurs, ligne de départ, parc spectateurs, voies d'accès.

La visite technique est faite en présence :

- Du Président du Club et d'un Expert Sécurité désigné par la FFM. La présence du représentant CDSR est souhaitable.

ARTICLE 19 : DEFINITION DES CYLINDREES PAR CATEGORIES

Equivalence des cylindrées

- | | |
|---------------------------------------|--|
| ▪Championnat 85cc | Moteur 2 Temps à partir de 11ans |
| ▪Championnat 125cc, 250, 450 | Moteur 2 Temps ou 250CC à 650CC 4 Temps Classe 1, 2 et 3 |
| ▪Trophée Open 125cc – 250cc à 500cc | Moteur 2 Temps ou 450CC à 650CC 4 Temps Classe 1, 2 et 3 |
| ▪Promotion Open 125cc – 250cc à 500cc | Moteur 2 Temps ou 450CC à 650CC 4 Temps Classe 1, 2 et 3 |

Ages cylindrées : 125cc à partir de 13ans, toutes cylindrées à partir de 15ans

